
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 août 2018 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Jérôme Vaillancourt, directeur par intérim de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussière, chef de division - communication

Étaient aussi présents :

Mme Diane Dupuis, attachée politique au cabinet de la mairesse
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Miguel Alston, commandant représentant du PDQ 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, conseillère en développement communautaire

Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel de direction.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA18 10 317

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 août 2018 à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 août 2018 à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Avant notre minute de silence, je vais relire quelques phrases que j'avais dites il y a deux ans, presque jour pour jour, lors du conseil d'arrondissement du 8 août 2016.

Je nous invitais à prendre un moment d'arrêt afin de nous remémorer les tristes événements qui sont survenus il y a maintenant 10 ans de cela. Le 9 août 2008, un jeune homme, Fredy Villanueva, a perdu tragiquement la vie, dans le cadre d'une intervention policière. Au lendemain de son décès, une partie de la population de Montréal-Nord s'était exprimée fortement.

Reconnaissons-le, la communauté de notre arrondissement en a été marquée profondément. Et depuis, les choses n'ont plus jamais été pareilles. Montréal-Nord continuera d'évoluer et de changer en mieux. Nous continuerons à faire face avec sérieux, sensibilité et compassion aux problématiques sociales de l'arrondissement, particulièrement celles du quartier nord-est. Montréal-Nord est reconnue pour la diversité et la vitalité de sa communauté. Plus que jamais, vous et moi, nous devons vivre ensemble, en harmonie.

Le vivre ensemble. Ce sont des mots que vous avez dû lire ou entendre à plusieurs reprises depuis la tenue du Sommet du vivre ensemble qui a eu lieu à Montréal en juin 2015 et auquel 23 maires de partout dans le monde ont pris part. Comme le disait lors de ce Sommet, celui qui était le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre,

«Comment peut-on soutenir la ville ouverte, diverse et accueillante, tout en prévenant l'exclusion et la discrimination? Comment peut-on trouver l'équilibre idéal entre l'ouverture et la vigilance?»

Le vivre ensemble, ça se construit et ça se vit au niveau local, c'est-à-dire ici même, à Montréal-Nord. Dans un de ses plus célèbres discours, le président Kennedy déclarait : « Ne fermons donc pas les yeux sur nos divergences, mais portons aussi notre attention sur nos intérêts communs et sur les moyens par lesquels ces divergences peuvent être aplanies. { ... } Car en dernière analyse, notre lien commun fondamental, c'est le fait que nous habitons tous sur cette planète. Nous respirons tous le même air. Nous chérissons tous l'avenir de nos enfants. Et nous sommes tous mortels. »

Aujourd'hui, ce 13 août 2018, nous n'oublions pas les événements de 2008. Nous n'oublions pas le message que nous a envoyé une partie de la population de Montréal-Nord. Ni ce que le coroner Perreault nous a recommandé, à savoir de mettre sur pied un plan d'action pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale de certains citoyens de Montréal-Nord.

Message reçu, nous avons tenu avec toutes les forces vives de Montréal-Nord et des représentants de Montréal, Québec et Ottawa, nous avons mis en place ce plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion en commençant par la jeunesse et l'économie. Le travail doit se poursuivre et s'intensifier pour aider et faire une différence pour notre population.

Plusieurs plans d'action sont prévus pour être adoptés dans les prochains mois.

Donc, le travail doit se poursuivre et s'intensifier pour aider et faire une différence pour notre population.

Prenons donc tous ensemble une minute pour méditer ceci et nous rappeler qu'un enfant qui meurt, quelles que soient les circonstances, c'est toujours tragique.

J'aimerais d'entrée de jeu souligner le travail formidable effectué, au cours des dernières semaines, par nos employés de la division des Sports et installations, et de la division des Parcs.

Avec les fortes températures que nous avons connues, ces derniers ont eu des défis supplémentaires à surmonter pour être en mesure d'offrir aux citoyens des installations aquatiques et des espaces extérieurs de qualité.

Nous les remercions pour leur professionnalisme et leur dévouement.

J'aimerais aussi remercier l'ensemble des personnes qui travaillent chaque été à offrir à nos citoyennes et citoyens une superbe programmation estivale extérieure. Après Ville-Marie et son quartier des spectacles, Montréal-Nord est probablement l'arrondissement qui offre la programmation la plus relevée et la plus diversifiée de la métropole.

Cet été, en plus des camps de jour, les citoyens de tous âges ont eu accès à du cinéma, du cirque, du théâtre, des concerts, des clubs de lecture, des activités sportives, des activités familiales, etc.

Un grand merci à nos employés qui travaillent chaque année à cette programmation et, surtout, à tous nos partenaires qui organisent ces activités.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Bonsoir,

J'aimerais vous rappeler qu'au début de l'été, nous avons inauguré un nouveau piano public sur la place Au-Pied-de-la-Lettre, devant la bibliothèque Yves-Ryan. Pour l'occasion, le grand pianiste Oliver Jones nous a fait l'honneur de charmer nos oreilles de sa musique joyeuse et inspirée.

Ce piano s'ajoute à celui qui occupe, depuis trois ans, le parvis de la Maison culturelle et communautaire.

Je vous parle aujourd'hui de ces pianos parce que j'aimerais vous inviter à participer dans dix jours à l'événement Pianos publics au diapason.

Le jeudi 23 août, à 12 h 30, ce sera la cinquième édition de cet événement. À cette occasion, des pianos de partout au Québec résonneront en même temps sur l'air de Journée parfaite, une mélodie de Dumas.

C'est un rendez-vous.

Pour rester dans le domaine de la culture, je vous annonce que plus de 1300 citoyennes et citoyens ont jusqu'ici participé à la grande consultation Parlons culture!

Ces citoyennes et citoyens ont ainsi contribué à bâtir le Plan d'action culturel 2018-2022. Ce plan, destiné à structurer notre développement local en y intégrant la culture et le patrimoine, sera dévoilé au cours de l'automne.

Les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations aux employés de la division de la Culture et des événements qui ont mené cette opération de consultation publique.

Un merci particulier à Claire-Acémie Sénat pour sa brillante animation des cinq rencontres d'échange qui ont eu lieu au début de l'été.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Merci, donc, à tous celles et ceux qui ont contribué à offrir un bel été aux Nord-Montréalais.

Même si cet été n'est pas terminé, les membres de ce conseil ont désormais les yeux tournés vers l'automne et l'hiver. Pour nous, cette année s'annonce vraiment très stimulante.

Plusieurs des projets que nous avons amorcés au cours des dernières années, par exemple le Plan d'action collectif Priorité jeunesse, continueront d'être déployés.

Mais nous n'en resterons pas là; nous avons beaucoup d'autres projets pour Montréal-Nord. Seulement cet automne, nous allons lancer le plan d'action culturel, le plan de développement du Nord-Est et la stratégie de développement économique de l'arrondissement.

Nous avons développé chacun de ces plans et stratégies en collaboration étroite avec les citoyennes et citoyens et avec les acteurs économiques et sociaux de l'arrondissement. Nous avons hâte de les mettre en œuvre avec vous, et pour vous.

Le 21 septembre prochain, nous allons inaugurer la place de l'Espoir, dans le parc Henri-Bourassa. Cette place sera un lieu un lieu de mémoire collective, de rencontre et de cohésion sociale.

Elle portera en elle les pensées, les aspirations et les rêves des citoyens et de celles et ceux que ces événements ont marqués.

Cette place vise, comme tous les projets que nous menons, à nous projeter collectivement dans l'avenir avec confiance et détermination.

Comme vous, nous avons de belles ambitions pour Montréal-Nord et pour celles et ceux qui y résident.

Nous voulons faire de l'arrondissement un endroit où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer.

Je vous donne l'assurance que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y arriver.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 17.

M. Paul Champagne

Place de l'Espoir

M. Christian Dufresne

Travaux sur l'avenue des Laurentides – Entrées charretières

M. Guy Leduc

Place de l'Espoir

M. Pierre Lacombe

Berges de la Rivière-des-Prairies

Mme Marie-Hélène McDuff

Terrain entre le pont Pie-IX et les maisons – Débris

M. Claude Lord

Place de l'Espoir

M. Daniel Bourgeois

Circulation sur le boul. Gouin

Mme Mariette St-Pierre

Ordures ménagères

Mme Lise Levasseur

Travaux sur la rue Laurier - Consultation

Fin de la période de questions à 19 h 50.

CA18 10 318

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 26 juin 2018 à 19 h ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 3 juillet 2018 à 11 h 30 et celui de la séance extraordinaire tenue le 1er août 2018 à 9 h 30.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 26 juin 2018, à 19 h ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 3 juillet 2018 à 11 h 30 et celui de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} août 2018 à 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 10 319

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1187161009

CA18 10 320

Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 6 juin 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 6 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1183602008

CA18 10 321

**Adjuger à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 937 346,21 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard Sainte-Gertrude entre le boulevard Industriel et la rue d'Amiens et la reconstruction de la rue Forest entre l'avenue Hénault et l'avenue Lamoureux et autoriser une dépense totale de 1 158 846,20 \$, taxes incluses.
Appel d'offres 1030 / 6 soumissions**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à CHAREX INC, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 937 346,21 \$, taxes incluses, le contrat 1030 pour l'exécution des travaux de construction de trottoirs et bordures, la reconstruction complète de la fondation et la mise en place du nouveau revêtement bitumineux du boulevard Sainte-Gertrude entre le boulevard Industriel et la rue d'Amiens et de la rue Forest entre l'avenue Hénault et l'avenue Lamoureux ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 158 846,20 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1186329010

CA18 10 322

**Adjuger à Pépinière Jardins 2000 Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 37 972,79 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 52 arbres, pour une période de 26 mois, du 16 octobre 2018 au 1er décembre 2020.
Appel d'offres 18-16964 / 6 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Pépinière Jardin 2000 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 37 972,79 \$, taxes incluses, le contrat 18-16964 pour la fourniture, la plantation et l'arrosage des 52 arbres, pour une période de 26 mois soit du 16 octobre 2018 au 1er décembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187367009

CA18 10 323

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement d'une année et autoriser une dépense de 5 896,38 \$, pour l'année 2018-2019 et ajustée au besoin selon la population recensée pour chacune des années 2019-2020 et 2020-2021.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement d'une année;

QUE soit autorisée une contribution de 5 896, 38 \$, pour l'année 2018-2019 et ajustée au besoin selon la population recensée pour chacune des années 2019-2020 et 2020-2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184201003

CA18 10 324

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9056-4253 Québec inc., aux fins d'aménager un parc local, un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue de Charleroi et de l'avenue l'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9056-4253 Québec inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro 1 844 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-est de la rue de Charleroi et de l'avenue l'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et d'une superficie de 1 242,8 m², le tout pour la somme de 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1176037008

CA18 10 325

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à Mme Chantal Roy et M. Rolando Coreas Romero, une partie de ruelle située du côté ouest de l'avenue des Récollets, au sud du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 16,8 m², pour un montant de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Chantal Roy et M. Rolando Coreas Romero aux fins d'assemblage, une partie de ruelle constituée du lot 2 767 834 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16,8 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE ce revenu soit imputé conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ET QUE la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit acte.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1183496005

CA18 10 326

Approuver la signature de l'avenant au bail intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Mélanie Legault concernant la location du lot 3 402 144 du cadastre du Québec.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la signature de l'avenant au bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, propriétaire du terrain et Mme Mélanie Legault, locataire et de joindre cet avenant au bail de location du lot 3 402 144 signé le 11 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187177007

CA18 10 327

Modifier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Pépinières concernant le contrat de services professionnels pour la continuation du projet « Piétonnisation de la rue Dijon », volet III.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention addenda à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme;

Adopté à l'unanimité.

20.07 1180217005

Approuver le projet d'une entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et M. Jean Roy pour la location d'un local pour l'exploitation d'un « pro-shop » aux aréna Fleury et Garon, en contrepartie d'un loyer de 250 \$, taxes incluses, par mois, par lieu d'exploitation, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 avril 2019, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Ce sujet est reporté sine die.

CA18 10 328

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord pour l'année 2018 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2018-2019 à la Table de quartier de Montréal-Nord conformément à la recommandation du comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soit mandaté afin d'assurer le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ainsi que la bonne utilisation des fonds octroyés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1184988004

CA18 10 329

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2018 » qui aura lieu le 8 novembre 2018 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2018 » qui aura lieu le 8 novembre 2018 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1181959003

CA18 10 330

Accorder une contribution financière de 450 \$ à la Chorale de l'Église Notre-Dame-de-Pompéi pour l'achat d'équipement technique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 450 \$ à la Chorale de l'Église Notre-Dame-de-Pompéi pour l'achat d'équipement technique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1183573020

CA18 10 331

Accorder une contribution financière de 400 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour soutenir l'équipe de soccer l'Inpak dans son besoin d'équipement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 400 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour soutenir l'équipe de soccer l'Inpak dans son besoin d'équipement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1183848034

CA18 10 332

Accorder une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'Or Le Soleil de Montréal-Nord pour la poursuite des activités des aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour la poursuite des activités des aînés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1183573018

CA18 10 333

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848032

CA18 10 334

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848033

CA18 10 335

Autoriser une dépense maximale de 48 443,60 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 48 443,60 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1181280010

CA18 10 336

Autoriser une dépense de 38 861,55 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la valorisation, le traitement et l'élimination des sols contaminés, pour la période du 27 octobre 2017 au 31 décembre 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 38 861,55 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la valorisation, le traitement et l'élimination des sols contaminés, pour la période du 27 octobre 2017 au 31 décembre 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1183484005

CA18 10 337

Autoriser une dépense supplémentaire de 12 550,94 \$, taxes incluses, à Afcor Construction inc., dans le cadre du contrat 1029 pour les travaux de réfection du chalet de baigneurs à la piscine du parc Ottawa, majorant le contrat de 298 751,04 \$ à 311 301,98 \$.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense supplémentaire de 12 550,94 \$, taxes incluses, à Afcor Construction inc., dans le cadre du contrat 1029 pour les travaux de réfection du chalet de baigneurs à la piscine du parc Ottawa, majorant le contrat de 298 751,04 \$ à 311 301,98 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1184383001

CA18 10 338

Autoriser une dépense supplémentaire de 2 442,85 \$, taxes incluses, à Axe Construction Inc. dans le cadre du contrat 995 pour les travaux de rénovation des fenêtres et cloisons intérieures à la bibliothèque Henri-Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 2 442, 85 \$, taxes incluses, à Axe Construction Inc. dans le cadre du contrat 995;

QUE la dépense totale du contrat soit majorée à 167 980,18 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1167387001

CA18 10 339

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre du 34e Banquet annuel de l'organisme qui aura lieu le 27 octobre 2018 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre du 34e Banquet annuel de l'organisme qui aura lieu le 27 octobre 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1183573015

CA18 10 340

Entériner une dépense de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la fête Nationale pour la parution dans l'édition du 19 juin 2018 du Guide de Montréal-Nord et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense totale de 500 \$ auprès de la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la fête Nationale pour la parution dans l'édition du 19 juin 2018 du Guide de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1183573019

CA18 10 341

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 6 septembre 2018 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$, taxes incluses, auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 6 septembre 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1183573017

CA18 10 342

Entériner une contribution financière de 200 \$ au Regroupement Italien - Région Molise de Montréal-Nord (Montréal-Nord en fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange de Ripabottoni) pour la célébration des 26 ans de la fondation de l'organisme qui a eu lieu le 5 août 2018 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ au Regroupement Italiens - Région Molise de Montréal-Nord (Montréal-Nord en fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange de Ripabottoni) pour la célébration des 26 ans de la fondation de l'organisme qui a eu lieu le 5 août 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1183573011

CA18 10 343

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès du Club de l'Âge d'Or Pompéi masculin pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'affiche servant à promouvoir les fêtes de Noël 2018 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 200 \$ auprès du Club de l'Âge d'Or Pompéi masculin pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'affiche publicitaire des fêtes de Noël 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1183573016

CA18 10 344

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Rocco Alessio et Angela Garreffa-Alessio relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation pour fins de parc du lot 1 667 825 du cadastre du Québec, tel qu'illustrée au plan L-28 Montréal-Nord, pour la somme globale et finale de 260 000 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Rocco Alessio et Angela Garreffa-Alessio relativement à l'indemnité finale payable suite à l'expropriation pour fins de parc du lot 1 667 825 du cadastre du Québec, tel qu'illustrée au plan L-28 Montréal-Nord, pour la somme globale et finale de 260 000 \$;

QUE soit autorisé le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :

- le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève à 260 000 \$, et dont le chèque sera rédigé au nom de Rocco Alessio et Angela Garreffa-Alessio;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1187300006

CA18 10 345

Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux concernant la modification du tracé de la piste cyclable d'agglomération à l'intérieur du parc Aimé-Léonard à Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux concernant la modification du tracé de la piste cyclable d'agglomération à l'intérieur du parc Aimé-Léonard à Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1185050005

CA18 10 346

Donner un avis de motion, présenter et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement;

ET QUE soit présenté le premier projet de Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1187040007

CA18 10 347

Abroger la résolution CA15 10 374 et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 4,24 m au lieu de 4,55 m, un niveau de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,32 m au lieu de 1,8 m et un revêtement extérieur en acrylique dans une proportion de 23,5 % du revêtement total du mur avant au lieu de 20 % pour le 10950, avenue Gariépy. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA15 10 374;

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, dans le cadre de la reconstruction de la résidence familiale, les dérogations suivantes :

- une marge avant principale de 4,24 m au lieu de 4,55 m;
- un niveau de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,32 m au lieu de 1,8 m;
- un revêtement extérieur en acrylique dans une proportion de 23,5 % du revêtement total du mur au lieu de 20 %.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 413 121 du cadastre du Québec, soit le 10950, avenue Gariépy.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1152577063

CA18 10 348

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant de 3,89 m au lieu de 4,5 m pour le 10138-10140, avenue Lausanne, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,89 m au lieu du 4,5 m requis;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur

à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 175 063 du cadastre du Québec, soit le 10138-10140, avenue de Lausanne.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1187161007

CA18 10 349

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une enseigne supplémentaire (une cinquième) pour l'ensemble du bâtiment, une enseigne murale en cour latérale et une hauteur d'enseigne par rapport au terrain de 2,78 m au lieu de 3 m pour le 11212, avenue Garon. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une enseigne supplémentaire (une cinquième) pour l'ensemble du bâtiment, une enseigne murale en cour latérale et une hauteur d'enseigne par rapport au terrain de 2,78 m au lieu de 3 m;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 107 du cadastre du Québec, soit le 11212, avenue Garon.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1170217002

CA18 10 350

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une cour arrière de 24,9 % au lieu de 25 % pour le 11235, avenue Plaza, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une cour arrière de 24,9 % au lieu de 25 % de la superficie du lot;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 788 du cadastre du Québec, soit le 11235, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1187040015

CA18 10 351

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre un lot d'une profondeur moyenne de 28,68 m au lieu de 30,5 m pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un lot d'une profondeur de 28,68 m au lieu de 30,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1187040013

CA18 10 352

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 2,83 m au lieu de 4,5 m pour le 11981, avenue Henrietta, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,83 m au lieu du 4,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 652 du cadastre du Québec, soit le 11981, avenue Henrietta.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1187177008

CA18 10 353

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition d'une résidence unifamiliale et la construction d'un triplex avec logement au sous-sol au 11235, avenue Plaza, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'une résidence unifamiliale et la construction d'un triplex avec logement au sous-sol au 11235, avenue Plaza, le tout en conformité avec les plans produits par Les Créabitations N. Perron inc. et datés du 19 juin 2018;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 3 %;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que la dérogation mineure relative à la superficie de la cour arrière soit accordée;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 788 du cadastre du Québec, soit le 11235, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1187040014

CA18 10 354

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 18 logements au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 18 logements au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, le tout en conformité avec les plans produits par Globe architecture et révisés le 20 juillet 2018;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3%;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que la dérogation mineure relative à la profondeur moyenne du lot soit accordée;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1187040012

CA18 10 355

Corriger la résolution CA15 10 375 afin de remplacer le numéro d'immeuble 10920 par le 10950 et statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la modification du P.I.I.A approuvé pour le 10950, avenue Gariépy.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant à apporter sept (7) modifications au projet soit en l'autorisant tel que construit et non pas tel que figurant aux plans datés du 19 avril 2015 et approuvés par le conseil d'arrondissement le 14 septembre 2015, à l'égard des éléments suivants :

- du revêtement extérieur à l'étage en agrégat décoratif (au lieu de la brique) et celui au niveau du toit bas en clin (au lieu de l'agrégat décoratif);
- du détail de colonne en façade principale;
- du toit au-dessus du perron, lequel a une faible pente au lieu d'être plat;
- de l'absence d'allèges au-dessus des fenêtres et des portes;
- de la dimension de la fenêtre située à gauche de la porte d'entrée principale;
- de la dimension des ouvertures au sous-sol (sauf la fenêtre centrale sur la face latérale droite du bâtiment);
- du positionnement de la fenêtre de l'escalier intérieur sur la façade sud.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 121 du cadastre du Québec, soit le 10950, avenue Gariépy.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1152577062

CA18 10 356

Nommer Mme Isabelle Moreau, à titre de chef de section - Bibliothèques, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze mois à compter du 27 août 2018, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Isabelle Moreau, matricule 100221406 à titre de chef de section - Bibliothèques, (Emploi : 211950), groupe de traitement FM06, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 27 août 2018, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1184394002

CA18 10 357

Titulariser Mme Brunette Julien à titre de préposée à l'entretien - sports loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement à la date du 18 juin 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Bellinga

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Brunette Julien, matricule 319264999, à titre de préposée à l'entretien - sports loisirs (Emploi: 600470), à la Direction des travaux publics, groupe de traitement 3, à compter du 18 juin 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1184394001

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement